

« La paix d’abord, la paix seulement ! »

Rapport annuel juillet 2019 – octobre 2020

Version papier – sans photos

Résumé

L’état du monde et le progrès de la condition humaine continuent à guider et à inspirer notre travail.

Fait global marquant durant cette période: le premier appel dans l’histoire de l’humanité à un cessez-le-feu mondial. Il a été lancé par le Conseil de Sécurité le 1^{er} juillet 2020. Geste symbolique peut-être, d’ailleurs peu connu et relativement peu suivi d’effets, mais qui en marque pourtant la possibilité en attendant sa réalisation effective.

Pour l’**APRED**, l’année 2019-2020 a permis d’assurer la continuité, un certain renforcement de la structure administrative et l’arrivée de nouvelles forces vives. Sur cette assise, il importe de mieux faire connaître nos travaux et d’améliorer la situation financière.

Nos réalisations dans les domaines de la paix et du respect de la vie se sont inscrites cette année dans la continuité des années précédentes, tant pour le travail diplomatique que pour la recherche et la diffusion des concepts de base en matière de paix et de protection de la vie. Parmi les nouveautés les plus importantes, notons le renforcement de la réflexion sur les politiques publiques de paix, qu’il s’agit maintenant de diffuser et de mettre en œuvre. Du côté de la citoyenneté, nous préparons un « label pour la non-violence ». Le texte permettant de l’adopter est bien avancé; il sera mis en consultation ces prochains mois. Nous mettons aussi à jour et créons de nouvelles « fiches de paix », lesquelles devront présenter en une page ou deux divers aspects généraux de la paix.

La non-militarisation n’a pas connu cette année d’avancée majeure, mais elle n’a pas connu de recul non plus. Un projet au Lesotho a bénéficié de notre appui lors de l’Examen Périodique Universel des droits humains pour le pays devant le Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies. Le projet de réunir les « pays sans armée » en une conférence mondiale se fait toujours par des contacts diplomatiques informels, à Genève, lesquels sont compliqués du fait de la pandémie.

Notre travail de protection de la vie, fait en collaboration avec le Center for Global Nonkilling continue à porter sur la prévention du génocide d’une part et des suicides d’autre part. Les succès acquis pour la prévention du suicide, désormais un devoir de l’État sous la protection du droit à la vie, se sont confirmés et approfondis. La campagne pour la ratification de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide suit son cours: trois pays de plus l’ont ratifiée l’an passé. Il en reste 43 à convaincre. Notez une déclaration au Conseil des Droits de l’Homme lors de la mort de George Floyd « Black lives matter ! » demandant un droit à l’objection de conscience pour les policières et policiers tenus à commettre ou à participer à des violations des droits humains, ainsi qu’un contrôle élargi à la société civile, y compris avec les victimes, lors de l’usage de la force par des organes officiels.

Notre travail sur le financement de la paix, (*en général comme pour le nôtre*), a progressé fin 2019 lors de la conférence bisannuelle de notre partenaire, Conscience and Peace Tax International. La conférence 2021 pourrait avoir lieu à Genève. La création de ministères ou départements de paix, l’allocation de fonds à cette fin, y compris pour les personnes refusant de payer pour les budgets militaires s’intègrent dans la demande générale à voir alloués plus de fonds à la construction de la paix – de suite à long terme !

Prenez connaissance du détail de nos activités dans le rapport [disponible ici](http://www.demilitarisation.org/spip.php?article282) (<http://www.demilitarisation.org/spip.php?article282>).

Nous tenons à vos participation « **pour que la paix soit nôtre !** ».

Actuellement, nos moyens ne nous permettent pas d’aller au-delà du bénévolat, mais si vous le souhaitez, nous sommes heureux de partager et valoriser votre temps, de mettre en œuvre vos compétences ! Merci.

À la mesure de vos possibilités mais au mieux de votre générosité,
votre soutien économique est aussi bienvenu.

Il est temps de payer pour la paix autant que ce nous payons pour la guerre !

« Pour que la paix soit nôtre »

Rapport annuel juillet 2019 – octobre 2020

Il nous a paru essentiel de produire cette année un rapport très détaillé de nos activités. Il permet de prendre acte des tendances générales de notre travail et de l'état du monde. Nous espérons aussi le voir renforcer votre participation à la paix en général et à notre travail en particulier. Nous souhaitons le voir asseoir notre financement et celui de la paix de façon plus pérenne.

Notre traditionnel commentaire de l'état du monde, puis en lien avec le travail de l'**APRED** sera suivi du rapport détaillé sur le travail accompli et de la présentation des thèmes de recherche actuels et les projets en cours.

Les liens internet sont disponibles ici dans la version en ligne : <http://www.demilitarisation.org/spip.php?article282>.

Participons !

Partageons l'État du monde ! Créons de la paix ! En lui, en vous, en nous ! Pas à pas, en petit et en grand ! En nous, en vous, pour vous et chez vous, autour de vous, dans vos communautés et vos pays et jusqu'aux Nations Unies !

Participons, librement et ensemble !

Vivre la paix, pour elle-même, pour qu'elle progresse, pour qu'elle prévale !

L'état du monde et de la paix

Regards sur la réalité : ce à quoi nous participons !

Pris à vif par la crise climatique, et en Suisse par la grève des femmes, puis arrêté net par un virus, le monde se réinvente-t-il ? S'en retrouvera-t-il plus pacifique, plus généreux et plus uni ? C'est ce que nous nous souhaitons de mieux ! Notre participation active et créative, inventive et pacifique, fera la différence.

Les effets à long terme de ces crises – les façons les plus humanistes d'y répondre ! – vont nous occuper ces prochains mois, ces prochaines années. L'étrange paix du confinement ramène les personnes à elles-mêmes, idéalement pour des développements personnels, sociaux et politiques plus profonds, plus harmonieux. Elle a ralenti le monde, stoppé la pollution et décrété un cessez-le-feu mondial prouvant que nous pouvons le faire. Elle a resserré les liens entre les personnes et les groupes sociaux, mais elle a aussi plongé d'autres personnes, si elles ne l'étaient déjà, dans une solitude qu'il nous importe de rompre, en nous montrant plus ouverts à l'autre et à soi, à un contact plus facile, plus généreux, mais aussi plus dynamique avec chacune et chacun, avec le vivant dans son ensemble. Les effets de la crise économique qui va suivre ne pourront être adressés que si la fortune de l'humanité, immense sous toutes sortes de formes, profite à toute l'humanité, à son avenir.

Ce que nous offrons et partageons en tant qu'individu et par nos cultures, « le sens donné à la vie » est à transmettre jusqu'aux confins de la Terre et de l'Humanité.

La décennie qui commence a parfois été appelée « la décennie des conséquences ».

Les Nations Unies l'ont appelée la « décennie d'action pour le développement durable ».

Les « Objectifs du Développement Durable 2030 » sont le premier projet concret de l'Histoire humaine, de notre histoire, dont se dote l'humanité pour toute l'humanité. Il a été adopté à l'unanimité des États en 2015 et s'adresse à toutes les personnes et à toutes les institutions. Il propose des solutions pour l'ensemble (ou presque) de nos problèmes sociétaux et son slogan est de « ne laisser personne de côté » (en anglais « to leave no one behind »).

C'est un projet concret basé sur 17 objectifs, dont un sur la paix (n° 16), accompagnés de 169 sous-objectifs. Pour chacun de ceux-ci, il est utilisé ou créé des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les progrès d'année en année. C'est un projet vivant et dynamique, construit sur une base participative et coopérative : les États rendent à tour de rôle des rapports permettant de voir les impacts généraux du projet et de tous ses aspects, de renforcer la solidarité sur les besoins et d'apprendre des réalisations locales et globales.

Il reste à faire pour que les moyens de paix dont nous disposons pénètrent pleinement ce système !

L'approfondissement de ce projet et la réalisation des objectifs pour l'humanité est d'autant plus importante face aux crises environnementale et économique qui s'annoncent pour pouvoir garder en vue nos objectifs à long terme : « une société, une civilisation planétaire durable et heureuse, en laquelle chacune et chacun puisse se reconnaître et s'épanouir ».

L'état du monde et l'APRED

Depuis 2001, l'institut, ses membres et ses soutiens, son coordinateur développent et utilisent un espace de paix et de réflexion sur les finalités et les moyens de la paix.

Depuis 2015, notre présence à l'ONU nous permet de préparer et de participer activement à la mise en œuvre de nos analyses, au progrès concret de la paix.

Sur trois décennies les progrès ont été considérables. Nous ne pouvons pas encore célébrer de nouveaux pays sans armée, mais depuis 2006, il n'y a pas eu de remilitarisation de pays déjà non-militarisés. Les vagues ambitions d'Haïti ne se concrétisent pas faute de moyens, de raison d'être pour une telle démarche et d'institutions locales capables de la porter.

Les grands États continuent à jouer du muscle et en apparence le désarmement progresse peu. Toutefois, mis à part quelques personnes aux idéologies étroites (qu'elles me pardonnent et soient guidées par toutes et tous pour agir avec plus d'humanité) et même si parfois elles ont accès aux espaces politiques (voter et bien voter, élire et bien élire est une responsabilité), les peuples pourtant ne suivent les efforts de guerre qu'avec réticence, s'ils les suivent. Le récent vote suisse sur l'achat d'avions de guerre le prouve.

La paix a été déclarée comme étant un des Objectifs du Développement Durable 2030, et en passant non pas par un désarmement pourtant nécessaire (lequel d'ailleurs ne fonctionne que sous la pression populaire – mines anti-personnel, bombes à sous munitions et interdictions des armes nucléaires en sont la preuve), mais en créant en quelque sorte par un à côté de l'institution militaire des sociétés plus pacifiques, plus solides et préventives, plus résilientes et inclusives et qui n'acceptent pas ou n'accepteront plus la guerre. Le projet de l'ONU de 1945 d'épargner les générations futures de ce fléau est renouvelé, réactivé et approfondi. Construire la paix (et donc déconstruire la violence), lui donner des bases solides à même de remplacer par de nouvelles pratiques et des institutions plus pacifiques la violence et son institutionnalisation (la guerre), créer des dynamiques aptes à consolider puis garantir définitivement la paix suppose des changements de nos mentalités personnelles, de nos constructions institutionnelles et sociales d'une telle ampleur que la paix ne peut avancer que progressivement. C'est ce que nous faisons ! Le projet de paix universelle est-il à accélérer ? Au regard des vies perdues et des coûts directs et indirects de la non-paix, bien évidemment ! Au regard du soutien que le projet de paix universelle reçoit de tout être humain, il reste tant à faire. La mise en urgence de l'humanité causée par le réchauffement climatique et par la pandémie est-elle un signe d'espoir ou contrebalancée par les Objectifs du Développement Durable et la volonté de paix universelle qui pourtant habituellement prévaut, mais à laquelle il reste à donner les moyens de son accomplissement ? La pression climatique et la pandémie induisent une accélération des changements et des capacités de changement dans le cadre d'un projet de qualité pour l'humanité. De nouvelles formes de solidarité – une péréquation mondiale – vont être nécessaires rapidement, mais aussi des moyens de paix d'une autre ampleur que ceux existant jusqu'ici, même si ceux-ci ont pris de l'importance ces dernières décennies.

Si une bonne vision d'ensemble de notre situation, ainsi que des moyens heureux pour pérenniser la paix et la partager avec les générations présentes et futures est utile et nécessaire, la construction d'une paix durable reste et restera une responsabilité universelle, mais aussi individuelle, une question de participation, pour chaque domaine dans lequel la paix peut progresser.

Votre participation à la paix et votre soutien nous sont nécessaires.

Parler de la paix et de son progrès, de ses divers aspects est une tâche généreuse, heureuse et nécessaire, à effectuer dans le calme et la liberté. Parlez-en autour de vous et avec nous et pour ce faire, nous utiliserons les outils électroniques de la pandémie pour mettre en œuvre des cercles de paix. Des espaces de dialogue à ce propos seront progressivement ouverts par l'APRED.

Pour conclure cette vision d'ensemble, un rappel de cette bonne nouvelle : dans un silence assourdissant, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté le 1^{er} juillet, face à la pandémie et à l'unanimité, [la première résolution de l'histoire humaine appelant à une cessation mondiale des hostilités](#) (résolution 2532). Un précédent très intéressant prouvant à nouveau que nous pouvons le faire et qu'une paix universelle, si elle n'est déjà réalisée, du moins pouvons-nous politiquement la dire et la demander!

Le monde, basé sur sa nature, est en partie une œuvre humaine : il est grand temps de la réussir !

Le travail accompli

Synthèses et continuités : ce que vous avez soutenu, merci !

L'.**IPRED** effectue conjointement un travail de réflexion et de recherche fondamentale sur la paix et ses outils et un travail concret pour la mise en œuvre du résultat de ses recherches.

L'objectif est un monde durable, dans lequel la personne humaine pourra s'épanouir pleinement, en relation avec des institutions coopératives et non-violentes. La pérennisation de notre relation à notre environnement naturel et humain fait pleinement partie de notre projet.

Les moyens au service de cet objectif sont la création d'outils permettant de faire progresser la paix, sa connaissance et sa pratique, dans tous les domaines utiles.

*Nous sommes toutes et tous issus de la migration ;
Partis d'Afrique, il y a trois millions d'années,
Nous avons enfin atteint notre maison commune: la planète Terre !*

I. La conférence des pays sans armée

Uni-es par une même paix et un même destin – dont la guerre soit définitivement absente !

Le travail en faveur des pays non-militarisés a commencé en 1988. Il est à l'origine et la base du travail scientifique et diplomatique de l'.**IPRED** depuis 2001 et reste au centre de notre action. Il s'inscrit dans le cadre du travail plus large sur l'étude et la promotion de toutes les politiques publiques de paix.

Actuellement, il se fait principalement à l'ONU.

- a. Tous ces pays y sont depuis l'an passé représentés au Conseil des Droits de l'Homme. Cela nous permet un contact direct avec leur représentants et de construire progressivement avec eux des relations de paix et de progrès, de dynamiser notre réseau !
- b. Des contacts diplomatiques, préalables puis approfondis ont été établis avec plusieurs délégations de ces pays, pour nommer les plus intenses avec le Costa Rica, Haïti, les Îles Marshall, l'Islande et Maurice. Les autres pays prennent progressivement connaissance de nos travaux et de nos ambitions.
- c. L'intention est de réunir l'ensemble de ces pays pour un événement informel au Conseil des Droits de l'Homme dans le meilleur délai possible. « Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire © ! *Alain Berset* ». Le thème sera probablement « Les droits humains pour sauver les générations futures du fléau de la guerre ». L'expression « sauver les générations futures ... » est dans le préambule de la Charte des Nations Unies. La première réunion servira à initier le processus et idéalement le panel fera la synthèse de la situation actuelle sur les liens entre paix, droits humains et futur de l'humanité.
- d. Ce travail, un temps suspendu en raison de la pandémie reprend progressivement.

II. Le travail à l'ONU, ses coopérations

A. Les droits à la vie et la paix

B. Progrès et financements de la paix

Uni-es sur un seul monde : le monde que nous voulons !

Deux ONGs – bravo à elles et merci ! – nous permettent de travailler à et avec l'ONU, d'y diffuser nos analyses et les progrès qu'ils induisent, de leur donner du sens par la pratique.

A. Center for Global Nonkilling (CGNK).

Le droit à la vie, par son existence première, précède les autres droits humains, y compris le droit à la paix. Dans le cadre des droits humains, tous les droits sont indivisibles et complémentaires et se renforcent mutuellement. La construction d'un monde qui ne tue plus est un objectif réaliste et surtout mesurable. Il mérite notre pleine attention et un rapide développement.

- a. Le « Centre global pour un monde qui ne tue pas » nous offre sa confiance et son soutien. Son apport économique est toutefois actuellement trop faible par rapport au temps qu'il nous occupe. Nous souhaitons y remédier au plus vite.
Merci de soutenir les dynamiques de vie et de nous y aider, intellectuellement, émotionnellement, matériellement et financièrement.
- b. Voici parmi d'autres un exemple de nos réalisations en faveur de la protection de la vie : la prévention du suicide est désormais un devoir juridique de l'État.
L'OMS avait préparé le terrain par un premier rapport mondial, fort, sur la prévention du suicide en 2014. Puis avec l'aide spontanée d'Haïti d'abord puis d'autres pays, nous (CGNK) avons introduit au Conseil des Droits de l'Homme la prévention du suicide comme étant une des tâches obligatoire et

universelle de l'État, tâche issue de son devoir légal de respect du droit à la vie.

Cela a d'abord été fait par une procédure coopérative, entre les États eux-mêmes : l'Examen Périodique Universel (EPU, voir ci-après), puis cela a été légalement reconnu par l'organe juridique du Pacte de l'ONU sur les droits civils et politiques, (Comité des Droits de l'Homme, commentaire général 36 sur le droit à la vie, 2 novembre 2018, [lien](#)). Et enfin, la baisse des taux de suicide a été inscrite dans l'Objectif 3 du Développement Durable 2030 (cible 4 sur la santé mentale, deuxième indicateur de progrès statistique : [lien](#)).

Désormais, tout pays qui a un taux de suicide trop élevé recevra dans le cadre de l'EPU ou lors de son passage devant le Comité des droits de l'homme, une ou plusieurs recommandations en vue de faire baisser ce taux. Nous sauvons des vies ! Aucun pays n'a osé refuser de telles recommandations. Nous suivons ensuite l'application locale des programmes de prévention, puisque tous les pays reviennent à l'EPU régulièrement.

c. Nos actions dans le détail :

♦ Participation cette année, devant le Conseil des Droits de l'Homme, aux Examens Périodiques Universels des droits humains pour 17 pays.

Cet examen se fait par les pairs, les autres pays. Les ONG soumettent des rapports. L'examen a lieu pour chaque pays du monde tous les quatre ans, à raison d'une quarantaine de pays par année. Actuellement, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour couvrir tous les pays, mais si les fonds étaient disponibles, nous serions très heureux de le faire.

Voulez-vous nous aider à les réunir ? Pour qu'une analyse de la situation du droit à la vie dans chaque pays du monde puisse être systématiquement réalisée ? D'avance merci !

♦ Nos soumissions longues portent sur le droit à la vie dans tous ses aspects. Elles mettent en lumière tous les domaines où le respect et la protection de la vie peuvent progresser: de la conception au décès; de leurs libres choix (avortement et auto-euthanasie) en passant par la mortalité maternelle et infantile, l'enregistrement des naissances – toute vie doit être reconnue ! –, les accidents de toutes sortes et en particulier dus au trafic automobile, cause première des décès violents dans le monde. Les suicides, qui sont plus nombreux que les homicides: il importe de nous protéger nous-mêmes, de nous donner des conditions de vie viables, tout autant que de protéger et respecter la vie d'autrui ! Les homicides, dix fois plus nombreux dans le monde que les décès dus aux conflits armés sont aussi au cœur de notre travail. La longévité et ses disparités, l'ingénierie prénatale, les décès en prison et au travail, le revenu de base universel, les droits à la santé et à des conditions d'existence dignes, le droit à être l'abri du besoin et la protection du milieu naturel ambiant et les droits de participation à la décision, d'autres domaines nécessaires à la vie s'y ajoutent.

Soutenir et améliorer la vie individuelle, c'est aussi soutenir l'existence universelle de l'humanité !

♦ Nos soumissions courtes s'adressent systématiquement à tous les pays ayant encore à ratifier la Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide. Convention que nous souhaitons voir devenir universelle au plus vite ! Actuellement (4.9.20) ratifiée par 152 pays sur 196 reconnus par l'ONU. Trois pays l'ont ratifiée l'an passé : la Dominique, [Maurice](#) et le [Turkménistan](#). Ils avaient tous les trois reçu une soumission de notre part et pour les deux derniers, ils avaient participé avec nous à une séance informelle entre les diplomates et les ONGs pour la préparation de l'EPU lors de laquelle nous avons fait une présentation détaillée (liens ci-dessus, Powerpoint et textes de nos présentations sur demande). Ces pré-sessions sont organisées pour tous les pays, juste avant l'EPU par UPR-Info, nous y faisons régulièrement des présentations.

♦ Enfin, nos soumissions sur le droit à la paix renforcent la connaissance et les pratiques des politiques publiques de paix (voir ci-après) et en particulier dans les pays déjà sans armée ou souhaitant le devenir.

d. Des soumissions principales et des déclarations orales y relatives ont été faites cette année pour :

➤ [Saint Marin](#)* qui a été déclaré : « **Premier pays au monde qui ne tue pas** » !

Nos recherches ont permis de démontrer qu'à notre connaissance, il n'y avait eu dans le pays ni meurtre, ni suicide connus, ni accident de circulation mortel dans les 5 dernières années. Un exemple à suivre et faire perdurer !

[Communiqué du Center for Global Nonkilling](#) (en anglais).

[Résumé de la séance au Conseil des Droits de l'Homme](#) (2 minutes).

➤ Le [Lesotho](#), dont une partie de la population souhaite la non-militarisation.

Cette soumission a permis de renforcer la présentation des politiques globales de paix au niveau local. Notons aussi que dans le cadre des Objectifs du Développement Durable 2030 et de

L'objectif 16 sur des sociétés pacifiques et inclusives, le Lesotho s'est doté d'un service officiel de promotion de la paix et de prévention des conflits.

Puissent tous les pays du monde en faire autant !

[Notre intervention au Conseil des Droits l'Homme \(28.9.20209, en anglais\).](#)

- Le **Népal** est le premier pays pour lequel nous avons soumis une analyse pour l'examen périodique universel, en 2015, au début de nos activités avec CGNK.
C'est aussi le premier pays pour lequel nous avons travaillé sur le suicide qui y était alors punissable. C'est avec plaisir que nous vous annonçons que le nouveau code pénal (2018, § 185) a supprimé cette atteinte supplémentaire contre des personnes déjà fragiles.
Sortant d'un grave conflit armé, la gestion du passé et la construction d'une paix solide et inclusive font aussi partie de notre soumission cette année.
De plus, nous avons pu pour la première fois mettre en place une importante collaboration avec des acteur-es locaux népalais. Une pratique que nous souhaitons étendre et privilégier. Il est important que ce travail de conscientisation des droits humains se fasse aussi localement et depuis la base, par les populations elles-mêmes.
- e. Des soumissions plus brèves ont été faites pour les pays suivants, par sessions: Angola, **Madagascar**, la **Grenade***, la **Guyane**, le **Kenya**, **Kiribati*** et l'Espagne (principalement sur les violences policières en Catalogne, pour la mémoire historique et pour des questions environnementales) (juillet 2019); Andorre*, les Iles Marshall*, Panama et les USA (Octobre 2019) ; Les États fédérés de Micronésie*, Nauru*, Saint Kitts and Nevis*, Sainte-Lucie*, la Mauritanie et Oman (Mars et juillet 2020 - report partiel).
Les pays marqués d'un * sont non-militarisés, les pays en **gras** ont reçu une déclaration orale de notre part au Conseil des Droits de l'Homme. Les vidéos de nos interventions devant le Conseil des droits de l'Homme sont disponibles sur la chaîne TV de l'ONU (www.webtv.un.org) et plus récemment sur une de nos pages [crowdfunding](#). Les textes de nos déclarations sont disponibles sur demande et sur l'Extranet du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.
- f. Présentation de 20 déclarations orales devant les Conseil des Droits de l'Homme pour ces pays ou sur des thèmes liés aux droits à la vie, au droit à la paix et à l'objection de conscience.
Notons en particulier une déclaration en juin 2020 sur les violences policières, par laquelle nous avons demandé un droit d'objection de conscience pour les policières et policiers confrontés à des violations des droits humains et refusant de les commettre ou de les tolérer et la demande pour une participation d es ONGs, de personnes extérieures à la police et à la justice, de civils et de victimes aux enquêtes sur les plaintes contre les forces de police. [Lien vers la déclaration orale.](#)
- g. Pour la première fois ce printemps, nous avons participé à la négociation directe de deux résolutions au Conseil des Droits de l'Homme, celle sur la santé mentale (dont la prévention du suicide qui désormais y figure) et celle sur le génocide pour laquelle nous avons désormais une présence continue. Toutes deux ont ensuite été adoptées par consensus. Elles se renouvellent tous les deux ans, là aussi dans une dynamique de suivi permettant de prendre acte des progrès accomplis, de les mesurer. Ces participations sont un renforcement de notre pratique qui va nous permettre d'influencer directement les textes politiques et légaux adoptés à l'ONU.
- h. UPR-Info tient à jour une banque de donnée détaillée de toutes les recommandations, plus de 30'000, faites par et à tous les États dans le cadre de l'examen périodique universel. Elle ne permet pas encore de voir si elles ont été mises en œuvre, mais assure la possibilité de ce suivi et la nomenclature de tous les sujets nombreux et variés abordés entre les États pour le progrès des droits humains.
Comme indiqué, UPR-Info organise aussi des pré-sessions qui précèdent le passage de l'État concerné devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel. Lors de celles-ci, habituellement quatre ONG présentent la situation dans le pays concerné et leurs recommandations pour l'améliorer. CGNK, votre serviteur, y fait assez régulièrement des présentations. Cela a été le cas pour la Suisse (deux fois), Samoa, le Turkménistan, l'Île Maurice et durant cette période la Guyane.

Le travail avec CGNK est un travail vivant – c'est le cas de le dire ! – et très dynamique. Après les 5 premières années, qui ont été utilisées pour l'exploration et la prise en compte du système, l'apprentissage nécessaire pour devenir un « diplomate non-gouvernemental », nous entrons dans une phase plus active et plus conséquente - et espérons incidemment que le financement suivra, donc ...

Et si vous nous versiez un pourboire, même modeste, à chacune de nos interventions à l'ONU ? [Lien.](#)

Ce travail à l'ONU se fait en partie de façon bénévole. Il est vital, mais ne nous permet pas encore de suffisamment « joindre les deux bouts ». N'est-il pas regrettable d'avoir à travailler pour la vie, de le faire de façon heureuse et généreuse et d'avoir de la difficulté à en vivre ? Quelques francs (ou d'autres monnaies) ici ou là, une fois ou l'autre ou systématiquement, vous coûteront peu mais feront beaucoup pour l'humanité, pour ses membres, pour nos continuités et bien-être universels. Le système mis en place par Típee permet ce genre de soutien pour chaque intervention. [Essayez!](#) Ce don vous permet aussi de participer, en dialoguant avec nous, en nous encourageant et en participant personnellement aux travaux de l'ONU-Genève.

B. Conscience and Peace Tax International (CPTI).

Le financement de la paix, par rapport au financement de la guerre, pas à pas progresse, mais reste hélas dérisoire – et nous souffrons directement de cette situation (*voir aussi ci-après*).

- a. Conscience and Peace Tax International demande à ce que nous impôts ne servent que la paix ! Cette organisation internationale représente et soutient des personnes et des organisations nationales regroupant des objecteur-es de conscience aux budgets militaires.
- b. L'organisation existe depuis 1994. Mon mandat actuel est de faire un examen périodique universel et une déclaration orale par session, soit trois de chaque par année.
- c. Dans le détail :
 - ◆ Deux Examens Périodiques Universels (conjointes avec CGNK) pour les USA et le Népal, un troisième est reporté à l'automne, probablement le Danemark et certainement Singapour.
 - ◆ Cinq déclarations orales, donc deux conjointes avec CGNK (violences policières – « black lives matter! » et politiques de paix au Lesotho) et une avec IFOR (Mouvement international de la Réconciliation) sur le droit à l'objection de conscience des soldat-es professionnel-les et des employé-es des compagnies militaires et de sécurité privées. Deux pour CPTI en nom propre : pour la Norvège sur l'objection de conscience et les revenus du pétrole et pour la Gambie sur la transition vers la paix.
- d. Nous avons participé à la réunion mondiale des organisations soutenant l'objection de conscience aux budgets militaires à Édimbourg du 28 au 30 novembre 2019. Une très belle réunion, mais de transition en raison d'importants changements de personnes dans le comité. Visite le lendemain à la base militaire de Faslane (base des sous-marins d'attaque nucléaire de la Grande-Bretagne) : cérémonie de paix à l'entrée de la base, puis visite du Faslane Peace Camp. Il est question de faire la prochaine de ces réunions en automne 2021 à Genève; si le timing est bon en fonction de ce qui se fait à Genève à ce moment-là et si les financements le permettent nous participerons volontiers à son organisation. Un rapport complet sur cette conférence est [disponible ici](#) (en anglais).

C. Autres activités à l'ONU.

- ◆ Participations aux rencontres entre les ONGs et le Directeur, puis la Directrice générale de l'ONU à Genève, entre les ONGs et la Haute commissaire aux droits humains, entre les ONGs et la Présidence du Conseil des Droits de l'Homme. Présence aux Geneva Peace Talks le 21 septembre et à la Geneva Peace Week en novembre.
- ◆ Nous souhaitons aussi voir mis en valeur le « **Chalet Suisse** » : un monument historique datant de 1696, provenant de Montbovon et présent dans le parc de l'ONU, en bon état mais désaffecté.

D. Trois rapports de travail sont disponibles sur les activités à l'ONU :

- ◆ Un rapport présentant les trois premières années avec l'Examen Périodique Universel (2015-2018) pour lequel un addendum (2018-2021) est en préparation. [Lien](#) (téléchargement) ou [référence](#).
- ◆ Deux journaux dans lesquels sont inscrites au fur et à mesure toutes les activités formelles et toutes les participations aux réunions officielles à l'ONU Genève, respectivement pour CGNK et pour CPTI. Tous deux sont disponibles sur demande.

Le travail en cours

Donner du sens et de la qualité à la vie pour la pérenniser.

*Ce que vous soutenez en soutenant l'.**IPRED**.*

Bravo et merci !

III. Nos thèmes de recherches et de promotion de la paix:

Pour une vivante et appliquée théorie de la paix

La théorie générale de la paix et ses applications, la connaissance que nous en avons dans la profession et par les populations restent largement perfectibles. Nous ne sommes qu'au début de ce travail.

Une des raisons de cela tient au fait que la plupart des intervenant-es professionnels dans notre domaine se sont concentrés, parfois depuis des décennies sur le conflit, sa nature et sa prévention, sa transformation au-delà de la violence. À raison peut-être, par nécessité sûrement mais en oubliant ou en négligeant parfois de s'intéresser à la paix pour ses bienfaits et pour elle-même ; une paix sereine et vivante, dynamique, que ne troublent ni violence ni conflit et qui serve d'exemple pour l'objectif à réaliser. Soyons donc ou entrons en une zone de paix, un espace de bonheur et de durabilité, de créativité et d'humanité, d'amour souvent, d'humour si besoin qui porte l'expression des objectifs possibles et à atteindre. La plénitude de la paix, par sa fonction heureuse, est préventive pour l'humanité et formatrice pour ses nécessaires progrès. Une paix sereine, par son existence et sa présence valorise l'opportunité pour chacune et chacun, de participer et de s'épanouir, de mettre fin à toutes formes de guerre et de violence.

*« Pour créer ensemble un monde durable, il est nécessaire que toutes les personnes s'y sentent bien,
y trouvent l'envie et les raisons, les justes moyens pour le faire durer ».
« Happy people breed a happy world ! »*

Notre travail théorique sur la paix, sur la possibilité de l'atteindre et de vivre en une zone de paix universelle, sur la non-violence individuelle et des institutions, nous amène à réfléchir et à travailler dans les domaines suivants :

a. Dans le cadre de la **non-militarisation**.

Voir aussi ce qui est dit ci-dessus concernant la conférence des pays sans armée.

♦ Pour le Lesotho, un examen périodique universel a été fait pour soutenir et promouvoir, en plus de l'analyse du droit à la vie, des politiques publiques de paix et un projet de démilitarisation totale local, en soutien à une demande d'abolition de l'armée actuellement déposée devant les autorités. Nos travaux et nos contacts n'ont pas suffisamment donné lieu à de plus amples progrès et interactions, mais c'est néanmoins un premier pas à suivre.

♦ Pour le Népal, nous avons renforcé la présentation de ces mêmes politiques publiques de paix, utilisant tous les instruments à notre disposition. Nous ne sommes pas allé jusqu'à demander la non-militarisation, le Népal fournissant un des plus forts contingents de casques bleus. Par contre, nous avons demandé au pays d'aller vers la réduction de l'appareil militaire.

Ces deux soumissions sont à disposition sur demande.

b. Les **politiques publiques de paix**.

Le thème de l'action publique en faveur de la paix, les outils de sa mise en œuvre, n'avaient pas ou peu été évoqués dans le rapport de l'année dernière. Nous le développons ici en vue d'une publication, mais aussi en vue d'utilisations pratiques plus fréquentes.

Les politiques publiques de paix sont centrales à notre action en faveur de la construction d'une paix durable. Elles sont aussi dans la continuité logique de notre travail sur la non-militarisation, puisque pour garantir la sécurité sans avoir recours à la force, les dynamiques de paix et de prévention doivent prévaloir. Ce travail intègre bien nos activités à l'ONU puisque nous y avons accès aux « décideur-es » et à leurs représentants lesquels sont à même de comprendre les concepts proposés et d'influencer sur leur future mise en œuvre en cours ou à venir.

Voici un aperçu de ce que sont, à notre avis ces politiques de paix :

♦ La paix est à inscrire dans la constitution comme étant un des buts de l'État et de toutes les institutions publiques et privées. C'est un objectif général – une valeur et un idéal – et spécifique à chaque situation. Nous en avons un bon exemple dans la Constitution Vaudoise, § 6.2.c : « Dans toutes ses activités, l'État fait prévaloir la justice et la paix. Il soutient la prévention des conflits »).

- ♦ La paix, tout comme les questions de genre et d'environnement est transversale et concerne donc toutes les activités de l'État. Elle s'intègre (et devra s'intégrer) dans toutes les politiques et pratiques publiques.

- ♦ La paix est un des principaux moyens d'action de l'État, le seul à même de garantir une pleine cohésion entre la population et ses institutions et un fonctionnement harmonieux et coopératif des institutions en faveur de la population.

- ♦ La mise en œuvre de la paix se prépare et se vérifie par la prospective et l'évaluation.

Quatre domaines des activités de l'État sont particulièrement concernés par la paix:

- ♦ L'éducation et la préparation des générations futures à la vie civique.

L'éducation à la paix et à la non-violence, de toutes et tous et à tous les niveaux, fait partie des Objectifs du Développement Durable et d'une éducation de qualité (n° 4.7).

- ♦ L'intégration de la jeunesse est primordiale et elle progresse (voir ci-après).

- ♦ La prévention des conflits, puis si besoin leur gestion pacifique.

La prévention se fait par l'analyse et par la communication, de façon générale comme en direction des personnes et des groupes sociaux concernés par la conflictualité ou la violence et leurs risques. Une gestion douce des conflits, lorsque leur prévention échoue, se fait par la mise à disposition systématique de moyens de la médiation et par un droit d'usage des outils de la justice douce. Ces procédures participatives et égalitaires, par lesquelles chacune et chacun va progresser sont formatrices et responsabilisantes.

La gestion douce des conflits se fait aussi en intégrant dans les médiations elles-mêmes des outils de méditation et de gestion structurelle des conflits à long terme, mais aussi des recommandations en faveur de l'évolution des politiques publiques permettant d'analyser les causes profondes et d'y répondre, d'éviter ainsi la récurrence. Cette dimension « extra-conflit » ou sociopolitique de toute médiation favorise le partage de l'expérience, la mise en œuvre des bonnes pratiques et des leçons apprises, mais aussi la réforme des institutions conflictogènes, discriminatoires ou violant les droits humains. Une gestion sociétale des conflits assure le progrès de la solidarité et de la dignité, mais aussi du bien-être.

- ♦ La prévention et le contrôle des violences est l'objectif 16.1 des Objectifs du Développement Durable. La prévention des violences est une nécessité en soi déjà. Elle est à inscrire et rappeler dans les constitutions puis dans les politiques publiques, les analyses de sécurité et par la bienveillance, dans la prise en charge humaniste des risques et des personnes à risque.

- ♦ La réparation et la réconciliation. Des procédures de sorties de conflit, valorisantes pour toutes les parties et tant que faire se peut réparatrices sont nécessaires pour la pérennité de la paix et la non-récurrence.

- ♦ La prévention des violences sert aussi à prévenir et éviter, ou si besoin à limiter l'usage de la force qu'elle soit policière ou militaire (exemple : la constitution genevoise §184.3). Si celle-ci est néanmoins utilisée, d'une part elle doit être non-violente et d'autre part, un droit de contrôle citoyen sur tout usage de la force doit exister.

- ♦ La réciprocité fait partie de tout projet de paix : un droit de l'homme, un droit humain à la paix est donc à conférer pour permettre aux personnes et à la citoyenneté de participer à la construction de la paix et si besoin de se protéger de ses violations. Un processus est en cours aux Nations Unies pour faire progresser la reconnaissance du droit à la paix comme faisant partie des droits humains et chaque pays peut de même choisir de le reconnaître dans ses multiples dimensions et possibilités. Un droit à des politiques publiques de paix englobe l'ensemble de celles-ci. La paix, y compris le droit à la paix ayant à être mise en œuvre pacifiquement, un droit humain à la paix fait également sens pour la mise en œuvre pacifique et coopérative de tous les autres droits humains.

- ♦ La paix est inévitablement participative, c'est un choix personnel, qui s'accompagne de méthodes éducatives et coopératives, préventives, mais qui se reflète aussi dans les politiques et les pratiques démocratiques. Pour qu'un projet de politiques de paix puisse être mis en œuvre et géré par les autorités et leurs populations de façon pleine et coopérative, chacune, chacun est en droit d'avoir un sentiment d'appartenance et un droit de participation sur les questions de paix, sur sa construction et doit pouvoir disposer de moyens concrets pour aider les institutions et la citoyenneté à réaliser ce projet de paix. Le droit de participation se renforce et de même de nouvelles méthodes démocratiques font leur apparition. L'action citoyenne renforce le sens et la légitimité civiques.

- ♦ Ainsi, pour que la paix soit comprise et pratiquée, les procédures gouvernementales doivent tant que faire se peut être coopératives (consultation sur les projets de lois, mises à l'enquête, etc.).

- ♦ Il est nécessaire aussi que la population dispose aussi de forts droits de participation constitutionnels et législatifs, soit des droits d'initiatives constitutionnelles et de référendum sur les lois, à tous les niveaux politiques nationaux et locaux.
- ♦ Dans le cadre de la politique internationale, il s'agit de participer au développement de la paix et de soutenir et faire progresser les traités de désarmement et de contrôle des armements.
- ♦ Il y a lieu aussi de voir les politiques de développement intégrer le droit de vivre dans des sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16.1).

Le concept général de politiques publiques de paix s'affirme et progresse. Les détails se mettent en place et nous continuerons à œuvrer pour leur universalisation.

- c. **Le droit humain à la paix** ne passe devant le Conseil des droits de l'Homme que de façon irrégulière. Une nouvelle résolution n'est pas attendue au mieux avant 2021.
- d. Faire progresser le rôle de la **paix dans les constitutions** est une des façons de soutenir et de mettre en œuvre les politiques publiques de paix.
- ♦ Nous suivons donc de près ce qui se fait à la Constituante Valaisanne. Une première consultation populaire a eu lieu l'automne passé, sans grands résultats. La deuxième prévue pour cet été est pour le moment. C'est celle que nous attendons qui, plutôt que la première – une foire aux idées – permettra de présenter un projet de paix cohérent et idéalement de l'intégrer pleinement dans l'avant-projet de texte. Les contacts que nous avons pu prendre durant l'élection sont bons, mais sont jusqu'ici restés latents.
 - ♦ Nous allons préparer un document de travail, que nous ferons circuler avant de l'envoyer à toutes et tous les constituants. Puis nous verrons s'il y a lieu de les réunir.
- Nous cherchons des fonds pour ce projet. www.vs.ch/web/constituante*
- e. Les **méthodes fondamentales** de l'humanité.
- « Des méthodes idéales pour soutenir des valeurs essentielles ».
- Pour rappel, nous avons les droits humains et fondamentaux, mais nous avons besoin aussi pour les compléter de faire reconnaître des « méthodes fondamentales », des pratiques humaines, non-violentes et durables à même de réaliser les droits de la personne. Le droit à l'éducation, le libre accès au savoir, les capacités démocratiques et le droit de participer à la décision, les principes de consultation, de précaution et de prévention, l'harmonie avec la nature, le règlement pacifique des différends utilisé de façon aussi universel que possible, la réconciliation et la prospective, la limitation et le contrôle de l'usage de la force, l'évaluation et la prospective sont des outils nécessaires au respect et au progrès, à l'épanouissement de la personne humaine. La paix est une bonne pratique, la non-violence, le désarmement, la défense civile, le non-meurtre (nonkilling), non-militarisation et la propagation du bonheur en sont d'autres. Pour approfondir et faire connaître cette étude, ce point de vue, nous cherchons des partenaires.
- f. **Jeunesse et paix**
- Le thème porte en lui l'avenir de l'humanité puisqu'il forme les générations futures et la jeunesse actuelle à la paix. Il nous avait occupés en 2016 dans le cadre d'une coopération avec le CREDESPO (Centre de Recherche en droit et en Science Politique de l'Université de Bourgogne, Dijon) suite à l'adoption par la Conseil de Sécurité de la résolution 2250 fin 2015. La première résolution portant sur les liens entre jeunesse et paix, entre autres pour prévenir le terrorisme dont les jeunes sont souvent les victimes et l'instrument indirect.
- Nous avons fait une analyse très détaillée de cette résolution; elle est disponible [ici](#).
- Le thème prend un nouvel élan avec la parution du premier rapport du secrétaire général sur la question (les jeunes avaient fait leur propre rapport alternatif en 2017 déjà). Le Conseil de Sécurité a adopté deux nouvelles résolutions à ce propos (disponibles [ici](#)). Le texte et l'intention liés à ces résolutions se sont approfondis, appelant fortement à une plus grande participation des jeunes dans les affaires publiques et les questions de paix. La mise en œuvre suit pas à pas.
- g. **Paix et économie**
- ♦ Ce n'est pas en payant pour la guerre et sa préparation que nous construirons durablement la paix. Faire de la paix en développant ses outils et en améliorant la condition humaine est un excellent progrès, mais sans s'adresser aussi au syndrome militaire et à ses coûts, humain et économique ne

suffira pas.

Il est temps de créer et de financer aussi une paix sans compromis, sans violence et destruction, sans déshumanisation de l'autre, sans institutionnalisation du conflit et de trouver des solutions, ensemble, où tout le monde soit toujours gagnant. Nous savons que cela est possible et nécessaire et pour cela il est temps de mettre bien plus largement les fonds nécessaires à disposition de la paix.

Dit autrement, tant que les gouvernements financeront la guerre, le financement de la paix devra aussi provenir d'autres sources – vous-mêmes qui lisez et le secteur privé !

De plus par nos impôts, tant que nous maintenons des potentiels de guerre, nous nous rendons et restons complices de l'existence de la guerre et d'une possible destruction de l'humanité par celle-ci. Nous légitimons une conflictualité qui rend difficile l'harmonie entre les peuples et les personnes, mais aussi avec la planète et la possibilité d'y vivre pleinement heureux, toutes et tous.

♦ Heureuse surprise début 2020 avec l'ouverture d'une coopération avec l'INSEAD (Institut Européen d'administration des affaires, une école privée très renommée) en vue de la rédaction d'un article, ou de la mise en route d'un projet plus important permettant de créer des bases de réflexion et d'action afin d'instituer « un commerce qui ne tue plus ». La base théorique sera suivie de trois exemples, actuellement choisis comme devant être le tabac, le trafic automobile et à notre avis la pauvreté. Ou plus exactement, les liens entre le droit à la vie et le droit à la propriété; ces deux droits ne pouvant s'exercer séparément et impliquant tous deux une relation d'égalité et de réciprocité, les droits conférés aux uns ou aux uns, ne pouvant s'exprimer s'ils ne sont aussi conférés à d'autres. En d'autres termes, le droit à la propriété, ou ses excès ne peuvent être revendiqués que si le droit à une propriété suffisante pour vivre dans la dignité est aussi, dans l'universalité du droit, conféré à toutes et tous.

Le projet a été suspendu en raison de la pandémie, mais il avait aussi besoin de mûrir. Nous avons quelque espoir de le voir reprendre cet automne.

h. **Diffusion de nos recherches**

Trois de nos articles scientifiques, soit celui sur la non-violence des États ([en anglais](#)), celui sur la résolution 2250 sur la jeunesse et la paix ([lien](#)) et celui sur le droit d'accès à la médiation ([lien](#)) ne sont pas publiés, si ce n'est en ligne.

Nous serions heureux de bénéficier de votre appui pour cela.

IV. **Les travaux en cours:** (*De nous au monde : que les bienfaits du monde nous reviennent*).

A. **Projets**

a. **Les fiches de paix**

Afin de présenter la paix de façon synthétique, en chaque fois en une page ou deux, nous remettons actuellement à jour les fiches existantes et prévoyons d'en créer autres : une liste des fiches possibles est à votre disposition sur demande. La création de ces fiches est participative, faites-nous vos propositions.

b. **« Apprenez la paix ».**

Il est temps. Les fiches vont servir de support théorique à des apprentissages directs de la paix, idéalement dans tous les domaines, rôles et structures de la vie, de la culture humaine et des structures de la société. Le concept est encore en partie à définir, mais il mettra entre autres à profit les infrastructures disponibles à l'Etoile Enchantée.

c. **Un « label pour la non-violence ».**

L'idée nous est venue lors d'une manifestation climat l'an passé qui, mal organisée, a entraîné une réponse excessive de la police. De nombreuses personnes et organisations se sont montrées intéressées. Le premier avant-projet circulera durant l'automne.

B. **Autres activités**

a. **Le Collectif Paix et Non-violence, Romandie et Grand-Genève.** Coordination par les *Araignées Artisanas de Paix* et l'**APRED**. Rédaction 3 à 6 fois l'an d'une lettre d'information sur les activités pour la paix dans notre région. Ce travail de coordination des activités sert à renforcer le réseau paix et non-violence en Romandie. Le lien pour vous [inscrire](#) à cette lettre d'information.

b. **Les conférences données et autres activités**

♦ Édimbourg 2019, 28 novembre au 1 décembre, taxes pour la paix. Voir ci-dessus. Un rapport est disponible sur demande.

♦ Alternatiba Léman 2020, stand le 26 septembre. Intéressants contacts avec le public disponible.

- c. Les conférences à venir
 - ◆ Conférence des Pays sans armée (voir ci-dessus).
 - ◆ Taxes pour la paix, automne 2021 (voir ci-dessus).
- d. Les publications
 - ◆ « Les 3 premières années du travail à l'ONU », [en anglais](#), juin 2018. Une mise à jour est en cours.
 - ◆ Dans le bulletin du KOFF, plateforme des ONGs de Swisspeace : « [Au-delà du néo-libéralisme](#) », « [Pour une égalité de genre multilatérale](#) », « [Les ODD : le premier projet de développement pour toute l'humanité](#) ».
 - ◆ En cours : « Politiques publiques de paix ». Promesse faite à l'Institut International pour la paix de Catalogne. *Nous cherchons du temps et des ressources pour le finaliser.*
 - ◆ Un texte en projet : « Les méthodes fondamentales, juste complément des droits fondamentaux ».
- e. « Jai Jaigat 2020 » : Marche pour la paix qui partie d'Inde en octobre 2019 et suspendue en Arménie en mars 2020. Reprendra en 2021. [Informations](#).
- f. La permanence civilistes et militaires. Un travail à 20%, fait par votre coordinateur (beaucoup de consultations) permettant un petit revenu, insuffisant mais nécessaire. Grande victoire dans ce domaine par l'annulation par le parlement (lors du vote final) d'un très sévère durcissement du service civil; nous avons fait un avis de droit, très négatif, sur le projet, qui violait considérablement le droit international en matière d'objection de conscience.
- g. Le prix « Books for peace special award » a été décerné en 2019 et à nouveau en 2020 à notre coordinateur. Le prix est honorifique, mais c'est néanmoins une reconnaissance, appréciée, de la pertinence et de la qualité de notre travail.

C. L'avenir, les idées, vos projets et les objectifs

En plus des actions et projets déjà décrits, il est prévu de développer, selon les possibilités:

- ◆ « Connaissez-vous la paix ? ». Renforcer les contacts avec les membres, les intéressés, le réseau.
- ◆ En particulier pour offrir des « services de paix »: coachings, formations, réalisations de projets de paix et de prévention, médiations et séjours à l'Étoile Enchantée, en zone de paix à la montagne.
- ◆ « Faites progresser la paix ! ». L'appel à la participation est un appel à une participation ouverte et dynamique, réciproque. Il y a et il y aura toujours à l'**APRED** une place pour « vos projets de paix ».
- ◆ Pour mettre en œuvre vos projets et les nôtres, nous envisageons un « séminaire paix », soit une semaine en résidentiel, idéalement en mai 2021, à l'Étoile Enchantée.
- ◆ Rendez-vous ici dans une année, pour l'évaluation des actions et pour les progrès futurs.

V. La vie interne de l'APRED (Progrès et solidarités)

A. L'AG (Universalité)

L'assemblée générale de l'**APRED** s'est tenue cette année le 13 juin 2020, sur le sommet d'une montagne, pratique que nous renouvellerons, au gré des circonstances. Le procès-verbal est disponible sur demande.

B. Le comité de l'APRED (Un espace pour grandir et réaliser)

La dynamisation du comité fait partie de nos objectifs.

Il a été décidé de l'impliquer plus, en particulier au moment de la préparation puis de l'évaluation des trois sessions annuelles du Conseil des Droits de l'Homme. Nous cherchons d'autres personnes souhaitant participer, par exemple pour son secrétariat et la communication participative de l'Institut.

C. L'équipe de paix (Conscience et liberté, conséquences et bonheur)

Actuellement, trois personnes, dont le coordinateur, participent régulièrement aux travaux de l'**APRED**. Nous les remercions ici chaleureusement. Notre intention est d'élargir ce cercle des actives et actifs. Toute personne souhaitant partager un peu de son temps dans un esprit de coopération est bienvenue. L'échange se fait dans un esprit d'égalité. Les réflexions et les compétences, le temps à disposition sont enrichissants pour toutes et tous.

D. Média et communication

Nous disposons désormais d'une liste de presse (200 membres), que nous utiliserons au gré des circonstances et de nos actions. Nous souhaitons renforcer la liste des membres. Parlez-en autour de vous. Une réorganisation du site web a commencé afin de le simplifier.

E. Finances et ressources (De la vie et de la nature, nous avons tout reçu : il est temps d'en faire le juste partage)

D'abord et avant tout : que nos donatrices, donateurs et bienfaiteurs soient ici remerciés.

Le travail pour la paix, pour la vie et le bonheur ne serait pas possible sans leur participation, que ce soit en espèce ou en nature. Cela ne couvre pas encore l'entier de nos modestes besoins, mais c'est déjà un immense soulagement et une reconnaissance nécessaire pour notre travail.

La pandémie a compliqué notre situation financière de deux façons.

- a. Le projet avec l'INSEAD qui aurait pu nettement redresser la situation a été mis en attente.
 - b. Ensuite, vous avez nettement moins nombreux à cotiser cette année. Nous allons donc refaire un appel cet automne.
- Votre *participation* reste donc vitale et essentielle. D'avance merci.

<i>APRED</i>				
<i>Accounts 2019</i>				
<i>Income and spendings</i>				
<i>Denomination</i>	In	Out	<i>Result</i>	
<i>Members fee and donations</i>	2 235.00			
<i>donations</i>	7 030.00			
<i>Projects</i>	9 638.70			
<i>Research costs</i>		590.00		
<i>Salary</i>		16 456.70		
<i>Rent</i>		625.00		
<i>Other (rbt assu)</i>	511.35			
<i>Post and representation costs</i>		240.70		
<i>Internet</i>		93.00		
<i>Bank costs</i>		44.90		
<i>Insurance and social costs</i>		1 364.75		
Total	19 415.05	19 415.05		0.00
<i>Balance sheet</i>				
<i>Denomination</i>	Assets	<i>Liabilities</i>		
<i>Bank</i>	55.75			
<i>Cash</i>	0.00		0.00	
<i>Capital</i>			55.75	
<i>Result</i>			0.00	
Total	55.75		55.75	
<i>Balance evolution</i>				
<i>Balance</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2019</i>	<i>Variation</i>
<i>Bank</i>	642.74	-38.35	55.75	17.40
<i>Cash</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Furnitures (-20% yearly, closed this year)</i>	85.20	68.15	0.00	0.00
<i>Loss</i>		988.15	0.00	0.00
	727.94	30.20	55.75	17.40

Participons : ensemble !

Gratitude et continuité

Nous souhaitons une participation maximale par et pour la démocratisation des savoirs, pour l'action politique et le partage des ressources, pour la pleine réalisation des « humanités » et le rejet de la violence, la recherche de solutions durables. L'humanité progresse par nos apports personnels et collectifs à son bien-être et à sa continuité. Notre épanouissement s'intensifie à la mesure de nos partages, de nos apprentissages et des progrès de la culture de la paix: c'est la mise en commun de ces progrès qui permet d'en mesurer l'ampleur et la qualité.

L'expérience du passé, projetée dans l'avenir, produit le moment présent.

L'.**APRED** s'appelle « institut *participatif* pour le progrès de la paix » parce que vous êtes membres de la communauté humaine et parce que vous y participez, modestement ou absolument. Notre travail a besoin de votre soutien, intellectuel et émotionnel, mais aussi financier et matériel. Les valeurs qui nous fondent, qui garantissent et améliorent la qualité de nos vies ; la pertinence de nos vécus et de nos analyses, les choix les plus avisés pour nos finalités et nos moyens sont les bases sur lesquelles s'appuient et s'appuieront les générations présentes et futures pour donner à l'humanité, à toutes personnes vivantes et à l'Histoire elle-même la dignité et la pérennité nécessaires.

Soyez heureux; c'est la plus belle preuve d'une vie réussie !

Christophe Barbey
Coordinateur



Cette page vous appartient, pour y mettre de la paix et du bonheur :